

FOOT



LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

# Creuse



N° 582 - vendredi 30 juin 2023

## District de la Creuse

### Siège social :

17 Rue Jean Bussière  
Z.I. Cher du Prat  
23000 GUERET

### Les services du District :

Guillaume LACAN  
Véronique CHANUDET  
Florian SICOT  
Baptiste RIBES  
Tél. : 05.55.52.09.85

### Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>  
E-mail : [district@foot23.fff.fr](mailto:district@foot23.fff.fr)

### Horaires d'ouverture des Bureaux

Lundi : 8h-12h et 13h-17h  
Mardi : 8h-12h et 13h-17h  
Mercredi : 8h-12h  
Jeudi : 8h-12h et 13h-17h  
Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

## Agenda

### Mardi 18 juillet 2023 :

- 10h00 : Commission de Gestion des Compétitions

### Lundi 24 juillet 2023 :

- 18h30 : Bureau Directeur



## Sommaire

**Page 2** : résultat des votes et convocation réunion

**Pages 3 et 4** : PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage

**Page 5** : informations diverses



## ENGAGEMENTS 2023/2024

### INSCRIPTIONS VIA FOOTCLUBS

#### SENIORS (date limite : 16/07/23)

- Départemental 1
- Départemental 2
- Départemental 3
- Départemental 4
- Féminines Brassages
- Coupe de la Creuse

#### COUPES SENIORS (date limite : 15/08/23)

- Coupe Jean Bussière
- Coupe André Latéras
- Coupe de la Creuse Féminine à 11
- Coupe de la Creuse Féminine à 8

#### JEUNES (date limite : 06/09/23) :

- Championnat U18
- Championnat U15
- Critériums U13 à 8
- Coupe de la Creuse U14-U15

#### FUTSAL (date limite : 01/10/23)

- Championnat Seniors garçons
- Championnat Seniors Féminines
- Coupe de la Creuse Futsal
- Coupe de la Creuse Futsal Féminines

**INSCRIPTIONS PAR MAIL** à [district@foot23.fff.fr](mailto:district@foot23.fff.fr)  
**en remplissant CE TABLEAU !**

#### FOOT D'ANIMATION (date limite : 08/09/23)

- Critériums U11
- Ronde des U9
- Ronde des U7
- U11-U13 Féminines à 5
- U8-U10 Féminines à 5
- U6-U7 Féminines à 4

## FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

La prochaine formation initiale en arbitrage prévue en **Creuse** aura lieu les **SAMEDI 7** et **DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023** à Guéret.



## RESULTAT DES VOTES DU MARDI 27 JUIN 2023



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE LA CREUSE DE FOOTBALL

#### VOTE N° 1

Afin d'avoir un Championnat régulier sur la saison avec un nombre d'équipes convenables (entre 8 et 10 équipes), nous vous proposons l'adoption du règlement du Championnat U16-U18

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	49	226	56	250
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
212	14	24	93,81%	6,19%	N/A

#### VOTE N° 2

Après consultation des clubs ayant participé aux Championnats D3-D4, il s'avère qu'une courte majorité s'est prononcée sur la reconduction de la formule appliquée cette saison, à savoir un Championnat à deux phases. Pour cette raison et comme le District s'y était engagé lors des réunions de secteur, nous vous proposons donc, pour les saisons à venir, l'application d'un Championnat en deux phases pour les Championnats D3-D4

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	VOTE N° 2	49	224	56	250
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
128	96	26	57,14%	42,86%	N/A

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE LA CREUSE DE FOOTBALL

## COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

### CONVOCAION

Destinataires : MM. BERNARD, BETOUX, PARIS N., PLANCHAT, RANCIER, ROBERT, VILLATTE.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la **COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS** qui aura lieu le

**MARDI 18 JUILLET 2023 à 10 H 00 à GUERET au Siège du District**

#### ORDRE DU JOUR

- Proposition de composition des Poules Seniors
- Tableaux des montées et descentes
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCAION.



# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 27 JUIN 2023

## PV N° 3

**Présents** : Mme LABETOULLE, MM. BERNARD, CHANUDET, LALANDE, PETIT-PIERRE, VILLATTE.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de Football de la Creuse dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 75 euros

### **Rappel de l'article 8 du Statut de l'Arbitrage** :

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont pour missions :

- de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,
- de vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club,
- d'apprécier la situation des clubs au regard du présent Statut et de leur infliger, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club :

- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club.
- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent Statut.

***Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :***

- ***1<sup>ère</sup> année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2023/2024.***
- ***2<sup>ème</sup> année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2023/2024.***
- ***3<sup>ème</sup> année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2022/2023 et six joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2023/2024.***

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 15 Juin 2023 pour la saison 2022-2023.

### **LISTE DES CLUBS DEPARTEMENTAUX EN INFRACTION AU 15 JUIN 2023**

#### **DEPARTEMENTAL 1**

Club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction :

**U.S. FELLETIN** (manque 1 arbitre)

**U.S. St FIEL** (non réalisation du quota par les arbitres) = 240 euros

Club en 3<sup>ème</sup> année d'infraction :

**U.S.S. MERINCHAL** (manque 1 arbitre)

#### **DEPARTEMENTAL 2**

Club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction :

**A.S. BORD St GEORGES** (manque 1 arbitre)

Club en 2<sup>ème</sup> année d'infraction :

**E.S. LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE** (manque 1 arbitre)



### DEPARTEMENTAL 3

Club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction :

**A.S. CHARRON** (manque 1 arbitre)

**A.S. RETERRE-FONTANIERES** (non réalisation du quota par l'arbitre) = 50 euros

Clubs en 2<sup>ème</sup> année d'infraction :

**U.S. AJAIN** (manque 1 arbitre)

**F.R. BELLEGARDE EN MARCHE** (manque 1 arbitre)

**U.S. GRAND-BOURG** (manque 1 arbitre)

**E.S. St SILVAIN-GARTEMPE-MONTAIGUT** (manque 1 arbitre)

Clubs en 4<sup>ème</sup> année d'infraction et plus :

**U.S. CHENIERS** (manque 1 arbitre)

**F.C. DONTREIX** (manque 1 arbitre)

### LISTE DES CLUBS DEPARTEMENTAUX BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE (article 45 du Statut de l'Arbitrage)

Les clubs suivants devront préciser par mail avant le 15 août prochain dans quelle équipe ils souhaitent bénéficier du muté supplémentaire (en l'absence de réponse, il sera attribué automatiquement à l'équipe 1).

- **U.S. BETETE-ROCHES** : 1 muté
- **E.S. DUN-NAILLAT** : 1 muté
- **E.S. MAINSAT-SANNAT** : 1 muté
- **E.S. St MAURICE LA SOUTERRAINE** : 1 muté

La Présidente

Virginie LABETOULLE

Le Secrétaire

Georges CHANUDET







# 100 ans du C.S.B

## Un siècle en jaune et noir !

### 1er Juillet 2023

#### 10 HEURES

JEUX ET ANIMATIONS  
AUTOUR DU FOOT POUR  
PETITS ET GRANDS



#### 14 HEURES

TOURNOI DES LÉGENDES  
RETROUVAILLES DES ANCIENS DU CSB  
EXPO " UN SIECLE EN JAUNE ET NOIR "

#### 20 HEURES

CONCERT DU GROUPE LOCAL  
PRESS PLAY

#### 23 HEURES

SOIRÉE DANSANTE

MIDI PLATEAU REPAS / DNER COCHON A LA BROCHE :

RÉSERVATION/RENSEIGNEMENTS AUPRES DE

GUY DARLET : 06.81.32.00.16

OU PATRICE MOULINAT : 06.88.29.15.94

POUR TOUTES INFORMATIONS : CSBOUSSACS07048@GMAIL.COM

